

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHESE

DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière ordinaire du 18 mars 2015

Le comité stratégique s'est réuni le 18 mars 2015, de 9 h 35 à 12 h 00, sous la présidence de M. François CHEREQUE. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance par le président de l'Agence, approbation des minutes du précédent comité stratégique ;
- Actualité :
 - annonces du président de la République, nouveaux objectifs pour le service civique en 2015 et modalités d'action,
 - création d'un opérateur unique réunissant l'Agence du service civique et l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport ;
- Comment préserver, renforcer et adapter l'image et les valeurs du service civique au nouveau contexte ?

<p>Ouverture de la séance par le président de l'Agence, approbation des minutes du précédent comité stratégique</p>
--

Après avoir accueilli les membres du comité stratégique, le président excuse l'absence de M. KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et de M. DE SAINTIGNON, représentant l'Association des régions de France (ARF) et vice-président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, qui assistent à la signature, par le Premier ministre, d'un contrat de ville à Lille.

Le président met ensuite aux voix les minutes du comité stratégique du 21 janvier 2015.

Mme DAAM indique que les orientations stratégiques ont été validées et que l'objectif de 25 % des jeunes en quartiers prioritaires a été maintenu. Elle souhaite que son intervention, page 14, soit modifiée en ce sens.

M. KROICHVILI précise que les missions locales « porte un agrément de 2 000 jeunes » (page 6).

Sous réserve de la prise en compte des observations formulées, les minutes du comité stratégique du 21 janvier 2015 sont approuvées à l'unanimité.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le président indique qu'une note de présentation de l'expérimentation du service civique adapté aux sapeurs-pompiers volontaires en Lorraine, au sein des services d'incendie et de secours (SDIS), a été remise sur table.

Trois départements participent à cette expérimentation, la Meurthe-et-Moselle, les Vosges et la Meuse. Elle fera l'objet d'un autre partenariat, en cours d'élaboration, avec le SDIS 59 (Nord).

Par ailleurs, conformément au souhait formulé par plusieurs membres du comité, une modification du règlement intérieur aux fins de la publication des minutes sera présentée en conseil d'administration la semaine prochaine. La modification du budget fera également l'objet des travaux du conseil.

Enfin, le président souligne que l'Agence doit faire face à une recrudescence d'activité et doit donc procéder à certains choix de calendrier. Cela explique le retard pris dans la mise en place des groupes de travail, toujours d'actualité, ainsi que dans le renouvellement du comité stratégique auquel le conseil d'administration procèdera au plus vite.

Actualité**Annonces du président de la République, nouveaux objectifs pour le service civique en 2015 et modalités d'action****Création d'un opérateur unique réunissant l'Agence du service civique et l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport**

Suite à l'introduction du président, M. ZIELINSKI présente les excuses du ministre, M. KANNER, qui, comme l'a indiqué le président, a été retenu par la signature d'un contrat de ville avec la région Nord-Pas-de-Calais sur le bassin minier, et souligne que le service civique a pris une toute autre dimension. Le directeur de cabinet en veut pour preuve le courrier que le cabinet ministériel a reçu de la part du Premier ministre. Celui-ci définit les missions que le ministère et ses services auront à remplir pour les deux ans à venir : l'un des points forts sera le renforcement et le développement du service civique.

Cet engagement, véritable, non seulement du président de la République mais également du Premier ministre, se traduit par un message très clair : l'Agence obtiendra les moyens dont elle a besoin pour développer et renforcer le service civique. A cette fin, les crédits seront débloqués au fur et à mesure, en fonction du développement du dispositif. Cette annonce, qui pourrait se traduire sur le terrain par un phénomène de « stop & go », n'est pas un vœu pieu. En plus de l'enveloppe de 60 M€, le dégel d'une réserve de 12 M€ a permis le financement immédiat des chantiers les plus récents.

Par ailleurs, le comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, organisé à la demande du Premier ministre, suite aux événements de janvier sur lesquels le comité stratégique a longuement échangé à la séance précédente, est revenu sur la place importante de l'engagement des jeunes à travers le service civique universel qui marque fortement un engagement et pas une obligation. Les membres du comité stratégique l'avaient souligné à juste titre.

Cet engagement citoyen devra se construire dans un parcours tout au long de la vie, en particulier à travers le service civique et la création d'une réserve citoyenne dont le ministère de la Défense et celui de l'Intérieur connaissent très bien le principe. Il en est de même du ministère de l'Education nationale qui a d'ores et déjà commencé ce chantier. A ce titre, le ministère se propose de revenir vers les acteurs du service civique afin de travailler à la construction de ces deux éléments. Cette réflexion, d'un très grand intérêt, permettra au service civique, qui n'est pas un « ovni », de prendre toute sa place dans cette démarche d'engagement qui fait l'objet, comme M. LESTERLIN l'indiquait à la séance précédente, d'une mission de réflexion sur toutes les formes d'engagement menée par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. Les assemblées devront remettre leurs propositions fin mars ou début avril.

Par ailleurs, M. ZIELINSKI salue la très forte mobilisation du secteur associatif. 85 % des missions sont prises en charge par les associations, cela mérite d'être souligné. Le monde associatif bouge très vite sur de nombreuses initiatives.

En revanche, l'Etat et les collectivités territoriales ne sont pas à la hauteur (7 %). D'où l'organisation du comité interministériel qui a permis de déclencher certaines velléités qu'il est temps maintenant de transformer en actions concrètes.

A ce titre, M. KANNER et son cabinet rencontreront chaque ministre afin d'aller plus loin dans les propositions de missions.

Marisol TOURAINE est prête à agir.

Fleur PELLERIN veut doubler très rapidement le nombre de volontaires au sein des services de son ministère, en particulier du réseau des musées, guère engagé, dont l'effet pourrait être démultiplicateur.

Les hôpitaux également peuvent offrir des missions de service civique intéressantes dans le cadre de l'accueil et de l'orientation du public. Complémentaires aux activités salariées, elles ne se substitueraient pas à des emplois.

Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, est très intéressée. Cela offre une ouverture vers le ministère des Finances.

Il en est de même de Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie.

S'agissant des collectivités locales, le moment est également venu d'agir et de les mobiliser. A cette fin, l'Agence avait préparé un protocole d'accord avec les associations de collectivités territoriales. Chaque association ayant un calendrier électoral spécifique, cela semble compliqué. Il est donc proposé de procéder association par association, en particulier l'Association des maires de France (AMF), l'Association des régions de France (ARF), l'Assemblée des communautés de France (AdCF), qui regroupe des communautés de communes et des communautés d'agglomération, ainsi que l'Association des maires ruraux de France (AMRF) qui, récemment, s'est montrée très intéressée par les projets de cohésion des territoires ruraux.

Enfin, le comité de pilotage interministériel permettra de se doter des moyens nécessaires pour aller beaucoup plus loin.

Ce lancement extrêmement fort correspond à une volonté politique affirmée d'inscrire le service civique dans un parcours citoyen, en particulier suite aux événements qui ont eu lieu. Des moyens humains ont été donnés à l'Agence pour qu'elle atteigne, dans un premier temps, l'objectif (en stock) de 70 000 volontaires en 2015. Le président de la République a annoncé lors de la conférence de presse un objectif à 150 000 puis à 160 000 lors d'une manifestation à laquelle participait Unis-Cité. Dernièrement, le président de la République a fixé cet objectif à 170 000 voire plus, le cas échéant. Certes, le service civique est onéreux mais il n'a pas de prix. Il reviendra au ministère de faire entendre raison à la direction du Budget.

Le commandant (TA) BOURDETTE rappelle que la direction du Service national, qui s'occupe de la journée Défense et Citoyenneté en métropole et outremer, est le seul organisme du ministère de la Défense, à ce jour, qui accueille des jeunes volontaires en service civique. Une trentaine de jeunes est concernée.

La direction, qui monte des dossiers depuis trois ans, constate une très nette amélioration, depuis le début de l'année, dans la constitution des dossiers et une réactivité accrue dans l'accompagnement des agréments.

Par ailleurs, la direction est favorable à une durée d'agrément de trois ans, les dossiers étant très lourds à monter.

Enfin, une réflexion importante est en cours au sein des armées et du ministère de la Défense. Depuis les annonces du président de la République, la direction a été très sollicitée par les différentes armées. Dernièrement, l'armée de l'Air s'est beaucoup mobilisée. La Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre (CABAT) semble également intéressée. Cela entraînera sans doute des propositions de missions très axées sur le social (hôpitaux militaires).

Le président remercie le commandant (TA) BOURDETTE de ses compliments et ajoute qu'il a rencontré, sur ces sujets qui avancent, le cabinet du ministre et le DRH de la Marine.

M. BEAUSSOU indique que lors de la réunion interministérielle du 5 mars, le cabinet de Mme GIRARDIN, secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie, auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, a exprimé de façon très claire sa volonté de participer activement à cette mobilisation pour accueillir des engagés du service civique. La secrétaire d'Etat souhaite, en effet, qu'un groupe de travail soit constitué rapidement afin de travailler sur les modalités de cette participation. Un courrier de sa part, rédigé en ce sens, est en cours de préparation. Souhaitant avancer avec la plate-forme France Volontaires, qui travaille avec l'ensemble des partenaires, le ministère ne veut pas être en retrait par rapport aux autres administrations. Dans ce cadre, il conviendra d'adapter les modalités du dispositif que le président a présentées. En effet, il existe une spécificité toute particulière en termes de moyens, de missions et certainement aussi en termes budgétaires. Par exemple, les ambassades pourraient se substituer aux préfetures.

Le président, qui a déjà rencontré Mme GIRARDIN à ce sujet, répond que l'Agence est à la disposition du ministère et qu'il sera fait un point en comité de pilotage.

M. LOUIS soulève la question du « raboutage » des crédits des différents ministères et de ses conséquences. M. LOUIS précise à ce sujet qu'il y a deux ans, la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) avait indiqué aux associations, y compris aux Enfants du Canal, qu'en contrepartie de la diminution des financements, elles pouvaient accueillir des volontaires en service civique. Cette situation risque de se reproduire. Déjà, plusieurs associations recourent à de l'emploi déguisé. Comment l'Agence garantira et maintiendra la pression sur les ministères pour que les missions de service civique ne se substituent pas à des emplois ? Comment obtenir qu'une vigilance particulière soit impulsée par les directions afin que cette pratique ne se développe pas ?

M. KROICHVILI fait part du soutien de l'Union nationale des missions locales (UNML) à un développement qualitatif et quantitatif du service civique. Cependant, il conviendra de faire attention à la nature des missions qui seront créées, en particulier au sens que l'on donne au service civique et à ce que l'on attend de l'engagement, de la citoyenneté, de la participation des jeunes, et d'éviter tous les risques de requalification des missions en emplois. A ce titre, M. KROICHVILI, qui avait déjà fait part de son inquiétude à ce sujet lors d'une rencontre avec M. KANNER, partage l'intervention de M. LOUIS. Il serait, en effet, tout à fait légitime que les jeunes réclament la requalification de leur mission en emploi si, demain, ils remplacent des salariés à part entière.

Par ailleurs, M. KROICHVILI souhaite qu'une réflexion soit menée sur les plates-formes qui organisent, avec les collectivités locales et les associations, dans les territoires, le développement des missions de service civique. M. KROICHVILI rappelle que 70 % de jeunes effectuent des missions montées par ces plates-formes et que souvent, les fonds attribués, en particulier le montant de 100 euros, sont versés directement à la collectivité ou à l'association.

La semaine dernière, M. KROICHVILI a rencontré deux directeurs de missions locales de Nouvelle-Calédonie qui sont prêts à développer une plate-forme. Une centaine de jeune serait concernée. Même si la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans un droit et un contexte particuliers, plusieurs projets de nature et perspectives identiques existent comme Villeneuve-d'Ascq, Salon-de-Provence, la Seine.

Cette formule pourrait s'avérer intéressante dans une approche territorialisée du développement du service civique, en engageant l'ensemble des acteurs, en lien avec les services de l'administration aux niveaux départemental et régional.

A ce titre, le réseau des missions locales qui, en un an, est passé de 1 600 à 2 000 missions (+25 %), dispose de plusieurs atouts au premier rang desquels l'accompagnement que le réseau peut offrir non seulement aux jeunes pour les rapprocher des missions de service civique mais également aux futurs offreurs de missions dans leur démarche, comme il a pu le faire pour d'autres dispositifs. C'est ce que l'UNML a développé dans le cadre de son agrément.

Enfin, saisissant l'occasion que lui offre la présence de M. ZIELINSKI et la demande d'un rendez-vous entre le président de l'Agence et Jean-Patrick GILLE, président de l'UNML, M. KROICHVILI souligne que l'UNML a pris sur ses moyens propres pour développer le service civique. et a pu, avec une équipe de 6 salariés, intégrer 250 jeunes. En revanche, le réseau, qui passera à 2 000 missions de service civique et peut-être au-delà demain, ne pourra pas, à moyens constants, c'est-à-dire sans moyens complémentaires de la part de l'Etat, accompagner le développement quantitatif et qualitatif du service civique.

Mme BUSSON partage les préoccupations de chacun sur la vie associative et s'interroge sur la façon dont les services extérieurs de l'Etat soutiendront les dynamiques territoriales, majeures dans le développement du service civique.

S'agissant de la substitution à l'emploi, le président souligne que l'écrêtage sur les fonds de réserves des différents ministères (65 M€) ne représente pas grand-chose par rapport au budget. Il n'est donc pas possible d'en conclure qu'en contrepartie de ces fonds, il sera attendu de la part des associations qu'elles accueillent des jeunes en service civique même si tous les programmes sont soumis à la contrainte financière.

Par ailleurs, lors de la réunion interministérielle avec les directeurs de cabinet, le ministère et le président ont insisté sur le fait que la qualité était un élément fondamental. Cela n'a été contesté par personne. Dans le cadre des programmes qui seront mis en place et de l'agrément des administrations, il conviendra de veiller au contenu des missions et d'être particulièrement vigilant dans le suivi des dossiers à travers le renforcement du pôle Contrôle. Les missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement en milieu hospitalier en sont un exemple. Elles amènent un plus à la mission de service public de l'hôpital. Cependant, si un directeur d'hôpital souhaite que des volontaires effectuent leur mission aux urgences, il faut que cela s'inscrive dans le cadre d'un projet élaboré avec les personnels du service concerné afin d'éviter toute substitution à l'emploi. Le président a alerté le directeur de cabinet à ce sujet.

En outre, le président rappelle que le rôle de la fonction publique est aussi d'accueillir des jeunes en service civique. La mission citoyenne ne relève pas seulement des associations mais également de la fonction publique.

De plus, cela entraînerait le risque de requalification, pendant depuis le début du service civique. Le président est, par ailleurs, étonné qu'aucun jeune n'ait encore saisi les Prud'hommes. Ce risque existera quel que soit le nombre de jeunes en service civique.

Quant à l'intermédiation, Mme LEPASTIER organisera une réunion avec les organismes concernés afin de travailler sur ce sujet. En effet, il sera peut-être nécessaire d'avoir recours à ce type de fonctionnement pour développer le service civique, ce qui pose la question du financement de l'ingénierie, en particulier de l'accompagnement. Ce problème existe depuis le début. Certains contributeurs privés le font. L'Agence a immédiatement identifié cette difficulté. Ainsi, quand les grands programmes seront pris en charge par les grandes administrations, l'encadrement sera assuré par leurs personnels. En revanche, si elles en délèguent la gestion au monde associatif, le financement de l'ingénierie et de l'encadrement sera examiné.

S'agissant du renforcement de l'animation territoriale, ce sujet est un élément d'inquiétude. Le cabinet a soulevé la question lors de la réunion interministérielle, cela n'est pas prévu. Il revient aux préfets de décider de leurs priorités. C'est ce qu'il ressort de la réunion des préfets de région et directeurs d'administration (G50) qui a eu lieu le 9 mars en présence du président de la République et du Premier ministre. Le président y était invité. Suite à cette réunion, l'Agence a demandé aux préfets de se concentrer sur l'atteinte de l'objectif 2015 initial de 45 000 jeunes.

M. LESTERLIN souligne qu'au bout de cinq ans de rodage, on ne peut que se réjouir de l'étape que le service civique est en train de vivre. Néanmoins, un bond quantitatif de cette nature ne se fera pas d'un claquement de doigt.

Que l'exécutif, derrière les différentes déclarations du président de la République, se mobilise, on peut s'en féliciter car cela était attendu depuis longtemps.

Que les différents ministres prennent conscience de l'impérieuse nécessité pour leur département ministériel de s'impliquer, c'est une très bonne chose, mais comme M. LESTERLIN l'a souligné devant Mme ROYAL et M. KANNER, les missions de service civique ne se créeront ni rue Saint Dominique ni boulevard Saint Germain.

La problématique des moyens territoriaux qui a été évoquée est, certes, un problème fondamental, mais il n'y aura pas de montée en charge sans la mobilisation de tous les acteurs. Or, les personnes dont on attend ce résultat ne sont pas mobilisées.

Le service civique est, en effet, porté à 85 % par le monde associatif et marginalement par les collectivités territoriales qui, par ailleurs, sont sous-représentées autour de la table. Quant aux fonctionnaires qui sont habituellement détachés à la tête des établissements publics, c'est l'absence totale.

Il est temps de chercher des explications à cette situation. D'autant que les conditions nécessaires au développement du service civique tel que le prévoit la commande publique, à savoir qu'il serait multiplié par 4, ne sont pas réunies aujourd'hui.

Cela étant, l'Agence ne pourra pas faire l'économie de débats qui ont été perpétuellement différés, en particulier le débat politique auquel appellent les déclarations du président de la République sur la mobilisation de la nation tout entière à la préparation des opportunités d'engagement citoyen de ces jeunes. Cela n'est indiqué nulle part. Pourtant, il faudra bien l'aborder.

A cette heure, M. LESTERLIN ne sait pas quelles seront les préconisations que les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, MM. LARCHER et BARTOLONE, feront au président de la République. Celles-ci seront remises le mois prochain. Toutefois, s'il n'y a pas de déclaration solennelle, à travers la loi, indiquant que la nation toute entière, pas uniquement les associations qui font déjà leur part, mais les collectivités locales, les établissements publics de toute nature, le segment non marchand de l'économie sociale et solidaire dans le cadre des missions d'intérêt général, a l'ardente obligation de se mobiliser, le développement du service civique en pâtira.

Le deuxième débat qui reste posé et qu'il faudra tenir, le directeur de cabinet du ministre l'a confirmé ainsi que le président, est de savoir si on reste dans une logique exclusivement centralisée, avec peu de déconcentration autour des préfets. Les préfets sont sollicités pour tout et par tous les gouvernements. Pour autant, les préfets ont-ils les solutions aux problèmes les plus difficiles à résoudre comme la résorption du sous-emploi des jeunes ? Ce n'est pas parce qu'on rédige une circulaire, qu'on réunit les préfets et qu'on leur présente des projets intelligents, car ce sont des personnes intelligentes, que cela va tout déclencher. Il existe un vrai problème de sensibilisation de tous les partenaires dont M. LESTERLIN affirme en séance qu'une majorité d'entre eux n'a aucune idée de ce qu'est le service civique.

Par ailleurs, comme tous les intervenants précédents l'ont souligné, le maintien de la qualité des missions est un vrai problème qui se pose quand, à court terme, on veut multiplier par 4 le quantitatif.

Il existe un vrai problème de gouvernance du dispositif. M. LESTERLIN ne remet pas en cause le travail formidable de Martin HIRSCH puis de François CHEREQUE, mais cela ne suffit pas. Si le problème de la gouvernance de proximité, avec les partenaires, sous le pilotage de l'Etat, n'est pas posé, la montée en charge ne sera pas au rendez-vous.

S'agissant de l'international, M. LESTERLIN évoque sa conversation avec Matthias FEKL, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international

chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, qui lui a annoncé hier soir qu'il s'était donné l'objectif de 10 000 jeunes en volontariat international en entreprise (VIE). Ce dispositif accueille aujourd'hui 8 600 jeunes. M. LESTERLIN a attiré l'attention de M. FEKL sur le fait que si tout le monde veut honorer la montée en charge quantitative, il faut que chacun multiplie par 4 le nombre actuel de volontaires.

M. LESTERLIN insiste : les annonces du président de la République dont M. LESTERLIN se félicite ne seront pas honorées, sans qu'un minimum de conditions ne soient remplies. La première est législative. Chaque année, M. LESTERLIN assiste au débat et à la querelle entre le financement de l'éducation populaire et du service civique, et chaque fois le service civique passe de justesse, aux forceps. Les représentants de l'éducation populaire ont raison de se plaindre de voir leurs moyens « raboutés » au bénéfice du service civique.

Le service civique ne se développera pas simplement en raclant les fonds de tiroir. Il faudra des décisions politiques afin de donner les moyens budgétaires nécessaires à la montée en charge du service civique qui ne devrait pas s'arrêter à 200 000. Pour y parvenir, il faut une mobilisation de l'ensemble de la nation car les parlementaires, dont M. LESTERLIN fait partie, ne pourront pas voter ces moyens, si tous les citoyens ne sont pas persuadés que les parlementaires font œuvre utile en votant des crédits considérablement augmentés pour permettre au service civique de se développer.

S'agissant de la mobilisation des collectivités territoriales, le président rappelle que son prédécesseur a fait le choix de développer le service civique de cette façon. Cela a fonctionné. Les collectivités territoriales qui ont voulu s'investir l'ont fait de façon importante et sont présentes autour de la table.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que si l'Agence avait demandé aux collectivités de s'investir, elle n'était pas en mesure de leur donner les moyens d'y parvenir. A cela s'est ajouté une obligation de modération sur le développement du service civique. Aujourd'hui, la situation a évolué et permet d'aborder leur mobilisation différemment.

Parallèlement, un nouveau contexte s'est installé suite aux événements de janvier. Une grande partie des citoyens et des acteurs, publics et privés, s'interroge sur la citoyenneté et l'accès des jeunes à cette citoyenneté. Cela crée une vraie impulsion. Or on ne répond pas à un changement de cet ordre du jour au lendemain. L'Agence a la mission de développer le service civique en réponse à cette nouvelle demande. D'autant que le service civique est devenu un vrai débat de la nation. Il revient aux acteurs du service civique de l'entretenir, de le développer et de faire en sorte que la mobilisation de tous devienne une réalité.

En revanche, les questions que M. LESTERLIN soulève, comme la logique de la décentralisation, et dont la pertinence est évidente, font partie de la réforme de l'Etat. Ce n'est pas l'Agence du service civique qui y apportera les réponses mais le gouvernement ainsi que le parlement.

Le président a rencontré hier Thierry MANDON, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat et à la simplification, auprès du Premier ministre, qui voulait l'entendre sur les différentes missions relatives à l'organisation de l'Etat qu'il remplit. Le président a soulevé la question de l'orientation nationale stratégique sur le développement du service civique qui ne suit pas en termes d'organisation des services de l'Etat. Le vrai débat n'est pas seulement sur les objectifs financiers mais également sur la définition des priorités.

Cela étant, l'Agence n'a jamais mobilisé les préfets délégués à la politique de la ville, sur le service civique. Aujourd'hui, le ministère de l'Intérieur est en train de le faire : il deviendra un des éléments de leur programme, au-delà des moyens supplémentaires, ce qui n'était pas le cas.

Le préfet Alain REGNIER, qui a été désigné hier par le ministre de l'Intérieur comme correspondant du service civique au sein du ministère et que le président a rencontré,

interviendra devant les préfets délégués à la politique de la Ville pour leur indiquer que l'une de leurs tâches sera d'offrir aux jeunes des quartiers prioritaires la possibilité de s'engager sur des missions de service civique.

M. ZIELINSKI partage les propos du président, c'est une première partie de réponse. Par ailleurs, le directeur de cabinet constate une vraie évolution sur la façon de considérer le service civique au niveau des ministères et de la classe politique. Il existe une prise de conscience, une mobilisation de la classe politique. Insuffisante, elle avance fortement.

M. ZIELINSKI rappelle que l'AMRF, qui ne faisait pas partie des associations de collectivités que le ministère envisageait au début, est venue le voir récemment en indiquant qu'il existait un vrai besoin de cohésion sociale et, par voie de conséquence, un bel engagement pour des jeunes en milieu rural. La mobilisation est donc réelle. Il ne faut pas s'arrêter aux paroles, mais aller plus loin et transformer l'essai.

En ce qui concerne la mobilisation des services, le directeur de cabinet a assisté au G50 et témoigne qu'il a rarement entendu un président de la République et un Premier ministre porter une parole aussi forte à l'égard des préfets. Certes, les ministères mobilisent les préfets sur les politiques publiques mais ils sont dans leur rôle d'animateurs régionaux et doivent mobiliser l'ensemble de leurs services.

Pour information, le ministre assistera demain à la réunion des préfets délégués à l'égalité des chances et des sous-préfets Ville afin de les mobiliser sur les préconisations du comité interministériel et notamment le service civique.

Le 26 mars, le ministre rencontrera l'ensemble des DRJSCS et, suite à ce même comité, les mobilisera, avec les DDCS, sur le service civique.

Une véritable mobilisation générale est décrétée. Il faut que tous les ministères suivent.

Par ailleurs, bien qu'il n'ait pas la solution, M. ZIELINSKI est sensible à la question des moyens dont les associations disposent pour la montée en charge. Le Premier ministre a beaucoup insisté sur les associations, quelle que soit leur taille ou leur domaine d'intervention, et la nécessité de revenir sur la décision qui avait été prise par le passé de réduire leurs subventions. Cela est indiqué dans le document du comité interministériel du 6 mars : le gouvernement veut mobiliser la société, notamment toutes les associations, par rapport aux événements qui se sont produits. Cela implique des crédits nouveaux avec des projets nouveaux. L'action du ministère ne portera pas sur la montée en puissance du service civique mais s'adressera aux associations afin de les aider dans la mise en place, dans les territoires fragiles, de ces nouveaux projets qui peuvent être liés au service civique.

A ce titre, M. ZIELINSKI rappelle que l'engagement du ministère sera d'environ 50 M€ en 2015 et qu'il est prévu 100 M€ à partir de 2016. Cela est également noté dans le document du comité interministériel. Cela est exceptionnel et mérite d'être souligné.

En tant que représentant du Comité de coordination pour le service civil et les volontariats (CCSC-Volontariats), M. SAPIN souligne que la problématique de la non-substitution à l'emploi, public maintenant, se pose depuis l'émergence de l'idée d'un service civique. Les partisans d'un certain ultralibéralisme prônaient alors le remplacement de tous les fonctionnaires par des services civiques. Ce fantasme perdue dans certains milieux politiques. La tentation est présente, le CCSC-Volontariats n'est pas naïf et reste convaincu que la citoyenneté doit être mieux partagée, mieux vécue et plus développée.

Ce débat s'est notamment posé lorsque l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) a commencé à mettre en place sa forme de volontariat. Ainsi, pour éviter que le volontariat ne se développe sous une forme qui serait attaquable du point de vue du droit du travail, les

ministères allemands avaient souligné lors d'une réunion que la seule solution était de mettre en avant la dimension pédagogique.

Au-delà de l'argument juridique, cela apporte un éclairage sur le sens du service civique. La non-substitution à l'emploi ne se produira pas si toutes les missions et expériences de service civique vécues par les jeunes s'appuient d'abord et avant tout sur une démarche pédagogique, une dimension de formation autour de la citoyenneté et centrée sur la citoyenneté même si le service civique s'adresse à de jeunes adultes. Il est important d'avoir en vue cet horizon essentiel car il permettra de lutter avec force contre toutes les dérives.

Cette dimension de formation s'étend également à tous les acteurs. A ce titre, M. SAPIN rejoint les propos de M. LESTERLIN sur la difficulté de faire comprendre l'esprit du service civique.

Par ailleurs, il conviendrait de modéliser davantage les expériences acquises depuis cinq ans.

Cela pose également la question des métiers à mobiliser dans cette démarche pédagogique. En effet, la pédagogie et la pédagogie de la citoyenneté ne s'improvisent pas. Lors d'une réunion, les correspondants régionaux du ministère, centrés sur une approche métier, avaient indiqué leur malaise à ce sujet car cette approche est complexe à faire reconnaître par les différents acteurs. Comment faire le partage concrètement, dans les structures, entre « les métiers de la citoyenneté », à savoir les emplois d'avenir et les emplois aidés qui ont vocation à soutenir des jeunes qui s'engagent dans un projet strictement professionnel, et « la citoyenneté de tous, par tous et pour tous », qui s'inscrit complètement dans l'esprit du 11 janvier, c'est-à-dire le « sans discrimination », que ce soit sur la formation, les diplômes, les origines et autres ?

Cet énorme travail d'acculturation est mené dans le milieu associatif et doit maintenant l'être avec les acteurs du service public. Cela suppose la mobilisation des moyens de formation des agents publics. Ces structures très importantes doivent mettre en œuvre des formations permettant à chaque fonctionnaire, dans l'idéal, d'interroger ses tâches et ses responsabilités afin de déterminer ce qui peut relever d'un partage avec un engagement citoyen qui pourrait se concrétiser sous la forme de l'accueil d'un citoyen en tant que tel, venant en appui de son action. Ce citoyen n'est pas un supplétif. Il n'est pas un sous-agent public mais un véritable citoyen que le fonctionnaire reconnaît comme tel et avec qui il entre en dialogue, en coconstruction. Par cette démarche, l'esprit du service civique serait respecté.

Enfin, M. SAPIN termine par une proposition que le CCSC-Volontariats a formulée par écrit auprès de plusieurs personnalités et qu'il défend depuis plusieurs années. Le service civique et la gestion des conflits et la lutte contre les violences ont des liens évidents. Non seulement le service civique est au sein du service national qui a un lien historique et juridique avec les questions de sécurité mais il existe également une pertinence à considérer les civils comme des acteurs à part entière de la gestion non violente des conflits et de la lutte contre les violences. En effet, les conflits bien gérés sont ceux qui ne dégénèrent pas en violences, dont malheureusement de nombreux exemples peuvent être cités dans notre société et à travers le monde.

Au nom de la plate-forme interassociative, M. SAPIN formule le vœu fort que les associations et les services publics travaillent ensemble afin de créer le plus de synergie possible entre le milieu associatif, la société civile et l'Etat.

Par ailleurs, la plate-forme a évoqué le rôle des mairies qui procèdent au recensement de tous les jeunes à partir de 16 ans. Il pourrait y avoir autour de cet élément une mobilisation des acteurs locaux, rejoignant ainsi le vœu de M. LESTERLIN qu'une gouvernance locale se développe. En effet, l'articulation, à l'échelon local, de cette gouvernance avec les associations permettrait d'informer tous les jeunes, de les accueillir, au lieu de les renvoyer à un site internet ouvrant sur un océan de propositions de missions, inaccessibles pour de nombreux jeunes de par leurs difficultés, de travailler avec eux leur propre projet de service civique et de rencontrer des structures d'accueil, donnant alors un visage humain au service civique à l'échelle locale. Sur cette base, si des modélisations de formations circulent rapidement dans les services

publics et qu'il existe un renforcement des capacités dans le milieu associatif, tous les acteurs seront en mesure de relever le défi qui est devant eux et qu'ils souhaitent réussir le mieux possible. A terme, pourquoi ne pas envisager que toute une classe d'âge puisse accéder au service civique ?

S'agissant de la mobilisation des collectivités territoriales, M. ALOUANI, maire adjoint à Evry et vice-président de l'agglomération Evry Centre Essonne, soulignent que si certaines d'entre elles ne souhaitent pas s'engager, peut-être pour des raisons politiques ou autres, d'autres s'investissent et le font plutôt bien alors qu'il n'est pas toujours facile et évident, lorsqu'on est confronté au cumul des dispositifs (emplois d'avenir, apprentissage, stages, emplois vacataires, service civique, etc.), de trouver le juste équilibre. En cinq ans, Evry a accueilli 100 jeunes. A chaque fois, M. ALOUANI a pu constater le changement positif et radical qui s'opère chez les jeunes qui passent par le service civique.

Par ailleurs, les annonces du président de la République vont dans le bon sens. La prise de conscience politique est à l'échelle nationale, impulsée par le président de la République et le Premier ministre. Il faut œuvrer pour qu'il y ait un engagement très concret de la part des ministères.

M. ALOUANI essaie de le faire à Evry. A l'occasion de la cérémonie de valorisation de la 5^{ème} promotion des jeunes volontaires du service civique, la Ville aura le plaisir d'accueillir le président de l'Agence ainsi que le Premier ministre, le 7 avril, à 18 h 30. Piqûre de rappel, cette cérémonie se déroulera à Evry, en présence du préfet, et créera une dynamique positive pour que les établissements publics, les associations, les collectivités territoriales, les agglomérations puissent se mobiliser et faire passer un message. La même méthode avait été utilisée pour les emplois d'avenir. Evry en a signé 20 en novembre 2012 ; aujourd'hui, plus de 500 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

Enfin, M. ALOUANI proposera au maire de passer de 20 à 40 jeunes. Cela représente un énorme travail et demande une grande mobilisation de la part des agents. Cependant, il ne faut pas que la montée en charge entraîne une difficulté pour les tuteurs. Il conviendra donc de veiller à la qualité non seulement des missions mais également de l'accompagnement des tuteurs et de leur formation.

Au nom de la plate-forme interassociative, Mme DAYAN se réjouit des messages qui ont été portés en début de séance sur la montée en charge. Evidemment, c'est un succès. Evidemment, la plate-forme se satisfait de ces annonces et est tout à fait consciente du défi à relever. Tous les acteurs devront se mobiliser. Les associations sont prêtes à le faire.

Etant donné que l'augmentation du nombre de missions de service civique se jouera surtout auprès des agréments locaux, les associations savent que le rôle des services déconcentrés sera très regardé. Dans ce contexte où, de plus, on attend des collectivités territoriales qu'elles se développent davantage, les associations espèrent qu'une véritable collaboration pourra s'établir entre les associations, les établissements publics et les collectivités.

A ce titre, les associations sont prêtes à entamer un travail avec les services déconcentrés et les collectivités sur un certain nombre d'animations sur les territoires afin d'augmenter la qualité du service civique et faire en sorte que toutes les missions qui se développeront puissent être vraiment de qualité et accessibles à tous.

Par exemple, la dernière instruction envoyée aux préfets de région parle d'un renforcement des coordinations régionales. Il pourrait être intéressant d'investir davantage cet espace.

Enfin, Unis-Cité et la Ligue de l'enseignement sont présentes sur le marché de la formation des tuteurs. Il y a sans doute des pistes à suivre pour que ces formations soient plus nombreuses et présentes sur les territoires. Elles pourraient même être obligatoires pour les nouveaux agréments.

Mme ANGRAND se réjouit que la dimension européenne et internationale ait été valorisée lors du colloque que l'Agence a organisé la semaine dernière et dans le discours du président aux 20 ans d'Unis-Cité. C'est également une belle avancée. Afin d'aller plus loin, la dimension qualitative de la formation (interculturelle, linguistique, etc.) devra jouer tout son rôle.

Dans ce contexte, l'OFAJ et l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) lanceront un chantier sur l'accueil des jeunes volontaires dans les communes et régions. Ces jeunes auront pour mission d'encourager les relations internationales des villes et des régions concernées. Il ne s'agira pas d'un emploi mais d'une mission d'engagement citoyen au service de la citoyenneté européenne principalement.

Suite à l'intervention de M. LESTERLIN, M. BEAUSSOU précise que les 8 600 volontaires internationaux en entreprise sont payés par les entreprises dans le cadre de cette expérience préprofessionnelle. A cette caractéristique s'ajoute le fait qu'ils ont généralement un profil bac+4, +5, +6. Ils ne représentent donc pas les populations de jeunes en difficulté.

La dimension internationale, minoritaire, couvre des profils assez variés. Parmi ces 8 600 volontaires, environ un millier de jeunes sont dans l'administration et sont payés par le DRH du ministère des Affaires étrangères. Leur profil est très diplômé. Il y a environ 2 200 volontaires de solidarité internationale. En revanche, les engagés du service civique ne sont que 800 environ, ce qui est très minoritaire. Face à ce constat, il importe que la montée en puissance conduise à l'élargissement de cette base sociale comme l'a préconisé le comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté.

Par ailleurs, cela ne pourra se faire sans un développement des partenariats en vue de concevoir de nouvelles missions. Des partenariats avec les associations et les collectivités territoriales en France mais également avec les partenaires à l'étranger. Ce chantier est relativement fin et réclame un travail de grande qualité.

Cela soulève également la question de la lisibilité. Aujourd'hui un jeune qui veut effectuer une mission à l'international ne sait pas exactement où s'adresser et comment. L'un des éléments de ce chantier qui est posé consiste, comme l'a souligné le comité interministériel, à simplifier, harmoniser et rendre accessible le volontariat à l'international, sans pour autant détruire la spécificité de chaque type de mission.

Enfin, il y a une nécessité de reconnaissance de ces missions, dans le cadre de la montée en puissance, afin que les jeunes n'aient pas l'impression d'avoir été mobilisés pour rien même si ces missions ne sont ni des emplois ni des substituts.

A ce sujet, le président précise qu'un groupe de travail sera créé afin de préparer les travaux du comité de pilotage.

S'agissant de la substitution à l'emploi, le président indique que ce point n'a jamais été autant évoqué depuis que la question de l'augmentation du nombre de jeunes volontaires au sein des services publics a été abordée. Cela l'agace terriblement car cela s'appuie sur une méconnaissance du service civique et une réaction de rejet provoquée par l'imposition de certains emplois, parfois sans préparation.

Pourtant, la fonction publique a pour premier rôle celui de cohésion sociale. C'est pour cela qu'il existe un statut spécifique des fonctionnaires. Au-delà du droit de protection par rapport à l'arbitraire du politique et son devoir d'incorruptibilité, le fonctionnaire a une mission de cohésion sociale. Il est donc paradoxal de soulever, en premier lieu, la question de la substitution à l'emploi dans le cadre de missions de service civique organisées au sein de la fonction publique alors que celle-ci est la première structure ayant pour objet de créer la cohésion sociale.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger le fait que les fonctionnaires sont au cœur de cette mission. La fonction publique hospitalière en est le parfait exemple.

Il importe donc que la fonction publique s'interroge sur son rôle en tant que tel, sa mission de cohésion sociale et, en conséquence, sur sa fonction d'accueil de jeunes en service civique.

Un groupe de travail a été créé avec la ministre de la Fonction publique sur les missions et le rôle des fonctionnaires. Ses travaux sont au cœur de ce sujet. Peut-être faut-il le rappeler aux fonctionnaires. Cependant, il ne faut pas que de l'extérieur, on ait une vision technocratique du fonctionnaire.

Si ce débat n'est pas abordé dans la fonction publique, la question du statut du fonctionnaire se pose. En effet, il n'y a aucun intérêt à bénéficier d'un statut spécifique si l'engagement n'en constitue pas un élément.

S'agissant de la gouvernance locale, la question a été posée dans le rapport. Il faut y revenir. Dans le cadre du plan pauvreté, de nombreuses associations, dont le réseau Alerte, ont évoqué ce sujet. Cependant, il est parfois difficile pour le préfet de mettre en place cette gouvernance, faute de trouver un interlocuteur portant la parole des associations locales. A qui s'adresser ? A l'URIOPSS ?

On ne peut pas parler de pilotage territorial sans que le problème de la coordination du monde associatif ou des structures qui accueillent des jeunes soit posé. Le préfet n'a pas les moyens de réunir une centaine d'associations pour débattre de la coordination et du pilotage territorial.

Le président lance donc un appel. Les associations ont su, au niveau national, créer une plateforme interassociative pour parler d'une seule voix des sujets d'organisation. Il faut que cette cohésion, absente au niveau territorial, s'organise. Il convient d'y réfléchir ensemble. Sinon, des réseaux bien organisés au niveau national prendront le pouvoir et s'exprimeront au nom de toutes les associations.

S'agissant des collectivités qui, pour des raisons politiques, ne veulent pas s'impliquer, le président constate qu'il est difficile, parfois pour des raisons idéologiques, d'obtenir des avantages pour les jeunes en service civique dans certaines régions, considérant qu'il s'agit d'emplois aidés ou de substitution à l'emploi. Parallèlement, certaines associations réagissent de cette façon. Même si le président pense que ce phénomène est marginal, il en veut pour preuve un communiqué de presse qu'une association a rédigé suite au discours du président de la République : « 600 M€ pour payer 170 000 volontaires, il vaudrait mieux verser des aides aux associations plutôt que de développer le service civique ».

Enfin, le président souligne que la journée du 9 mars a été une réussite comme l'OFAJ l'a indiqué. A ce titre, il remercie tous ceux qui se sont impliqués dans la préparation de cette journée, sous l'impulsion de Mme DHENNIN, ainsi que le groupe « Communication », présidé par M. LOUIS, qui a beaucoup travaillé sur cet élément, y compris l'animation et l'accompagnement des jeunes, ainsi que l'accueil à la manifestation organisée par Unis-Cité à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire.

S'agissant de la création d'un opérateur unique réunissant l'Agence du service civique et l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport, le ministre a, dans le cadre de la réorganisation de la DJEPVA, désigné le président de l'Agence comme préfigurateur, avec Mme PAOLETTI, de la future structure qui accueillera les deux agences. Composante de l'INJEP, le programme d'engagement européen individuel et collectif Jeunesse et Sports rejoindra donc l'Agence du service civique en une seule entité qui, toutefois, distinguera les deux programmes.

Le président et la directrice de l'Agence ont commencé à travailler avec les personnels des deux agences sur l'organisation. Les personnels attendent. Il est donc temps de mener à son terme ce chantier, très antérieur à la montée en charge du service civique.

Le rapport de préfiguration, dont la remise aura un peu de retard, doit normalement être rendu le 1^{er} avril pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

Mme DAYAN souhaite revenir sur la question de la gouvernance et son intervention afin d'éclaircir tout malentendu. Il ne s'agit pas de dénoncer le fonctionnement des préfets mais, au contraire, de renforcer ce qui existe déjà. Même si les associations ne sont pas forcément d'accord entre elles, le débat peut tout à fait être mené comme cela existe par ailleurs.

Le président explique que son appel s'inscrivait également dans une démarche positive. Organiser une gouvernance territoriale, avec un monde aussi diffus, n'est pas simple, le président l'a constaté dans d'autres domaines. Il faut donc qu'une réflexion soit menée à ce sujet.

Mme RENAUDIN dont l'association qu'elle représente, l'AFEV, est membre de la plate-forme interassociative, entend de manière très positive l'appel du président. Cependant, les événements de mobilisation au niveau local se font parfois sans la mobilisation des têtes de réseau parce que les DRJSCS considèrent qu'elles ne font pas partie de leur agrément local. Faciliter cette participation serait un élément de mobilisation intéressant et propre à encourager la coordination au niveau associatif.

Le président répond que les directions régionales que M. BAHEGNE, absent aujourd'hui, représente – il est en train de travailler sur la préfiguration des futures régions – indiquent l'inverse : elles rencontrent des difficultés à mobiliser les réseaux nationaux qui ne leur parlent pas car ils ont leur propre logique. C'est pour cela qu'il faut avancer sur cette question qui est posée depuis le début.

Mme RIZET rappelle que dans le développement, le rôle des mouvements associatifs régionaux est relativement différent selon les territoires. Il existe, néanmoins, sur un certain nombre de territoires, une gouvernance territoriale pour d'autres dispositifs, tels que le dispositif local d'accompagnement (DLA) ou le fonds de développement de la vie associative (FDVA). Il faudrait donc que les associations et les DRJSCS travaillent ensemble à la mise en place de cette gouvernance qui fonctionne lorsque la puissance publique ne joue pas les associations les unes contre les autres.

<p>Comment préserver, renforcer et adapter l'image et les valeurs du service civique au nouveau contexte ?</p>

Le président indique que si le service civique répond aux attentes des jeunes et, à ce titre, doit monter en puissance, il convient d'interroger, comme cela a été souligné précédemment, la qualité des missions et les valeurs qu'il véhicule.

Cela pose la question de la formation civique et citoyenne, ainsi que celle de l'homogénéisation des formations – il existe peut-être des éléments essentiels qui peuvent être diffusés par toutes les formations. Il serait déjà bien que tous les jeunes la suivent.

Il conviendrait également de retravailler son contenu et de faire en sorte que le service civique soit adapté à tous les jeunes. En effet, peut-être le socle actuel du service civique (de 6 à 12 mois, 24 à 48 heures par mois) est-il trop rigide pour permettre à des jeunes en situation de précarité, d'isolement personnel, de handicap ou autres, de s'engager. Serait-il envisageable qu'un jeune puisse interrompre sa mission au bout de trois mois et la reprenne plus tard en fonction de sa situation ? Les missions locales connaissent bien les jeunes de la garantie jeune pour qui la problématique se pose de façon identique.

Le rôle des accueillants, au-delà des tuteurs, est également à regarder, comme le président le soulignait à propos de la fonction publique et du monde associatif quant au rôle de chacun vis-à-vis des jeunes.

De plus, le fonctionnement de l'Agence et le développement du service civique sont maintenant soumis à des impératifs. Ainsi, l'Agence n'aura pas le temps de préparer la journée « portes ouvertes » qui avait été envisagée le 1^{er} juin. Peut-être le président de la République

souhaitera-t-il, ce jour-là, faire un déplacement civique et citoyen. Cela donnerait une certaine visibilité au service civique.

L'idée d'un rassemblement à l'occasion des cinq ans du service civique a également été abandonnée, l'Agence a préféré s'appuyer sur Unis-Cité.

Quant aux rencontres qu'organisent les DRJSCS, la priorité ne sera probablement pas le 5^{ème} anniversaire du service civique, élément de communication et de publicité que l'Agence souhaitait utiliser.

En revanche, le 14 juillet se présente. Au-delà de la préparation et de la charge de travail, cet élément est important.

Enfin, il faudra préparer la journée du service civique. Tous les ans, le 10 mars, une cérémonie sera organisée dans les préfetures.

M. LOUIS, en tant qu'animateur du groupe « Communication, identité du service civique et participation des jeunes », s'étonne que les jeunes n'aient pas été cités au cours des débats précédents. Où développer la citoyenneté des jeunes et les rendre responsables de quelque chose s'ils ne sont pas entendus au préalable ? Les sujets de la proximité dans les régions, des associations et autres ont été évoqués mais, à aucun moment, la façon dont les jeunes pouvaient prendre en charge et participer à la réflexion sur l'évolution du service civique et prendre leur place sur les territoires n'a été abordée.

Il faut songer à la participation des jeunes, à la façon dont on leur donne la responsabilité et dont ils nous aident car ce sont eux qui doivent en tirer le bénéfice. Ils nous aident à réfléchir sur le service civique comme ils nous aident à réfléchir sur cette citoyenneté.

M. LOUIS rappelle qu'il existe un certain nombre d'outils sur lesquels le groupe « Communication » a travaillé depuis cinq ans. Il conviendrait de les mettre en pratique même si M. LOUIS se réjouit d'entendre que les préfets recevront le 10 mars tous les volontaires. Cela concrétise une proposition que le groupe de travail avait formulée il y a cinq ans.

Le premier de ces outils est la *Charte des valeurs du service civique* qui a été rédigée à l'issue d'un atelier de travail par un groupe de jeunes volontaires. Si le dispositif doit être multiplié par 2, il conviendrait de la reprendre et de réfléchir à ce qui sera mis en place lors de l'accueil ou de la présentation du service civique afin de faire connaître ses valeurs.

S'agissant de la formation civique et citoyenne, elle est peut-être à prolonger. Des travaux ont été réalisés sur ce sujet. Il y a peut-être aussi des actions à mener pour que la formation civique et citoyenne, développée dans certaines structures, puisse s'ouvrir à d'autres. Un travail de solidarité pourrait être fait entre les structures, petites ou grosses, pour accueillir des jeunes. En effet, le jeune dont la structure n'accueille que deux volontaires ne reçoit pas forcément la même formation civique et citoyenne que le jeune qui se retrouve avec quarante autres volontaires. Cela fait partie de l'ensemble de ce qui peut être développé dans l'évolution ou le renforcement de la formation civique et citoyenne.

En ce qui concerne la substitution à l'emploi, il faut laisser agir et donner la parole aux jeunes. Si des instances permettent aux jeunes de s'exprimer, les remontées permettront à l'Agence de savoir si, dans telle structure, la mission correspond à un emploi déguisé ou si le jeune se trouve en difficulté. Avant tout, il faut habituer les jeunes à prendre la parole. Si on veut en faire des citoyens, il faut les former à la prise de parole, elle est essentielle.

Sur les rassemblements régionaux à venir, M. LOUIS rappelle que tous les rassemblements régionaux, voire les rassemblements associatifs, peuvent être placés sous le label « 5 ans » pour marquer ce 5^{ème} anniversaire.

Quant au 14 juillet, la question est de savoir comment faire vivre cet événement aux 20 000 ou 30 000 jeunes qui seront encore en mission sur tout le territoire français. Se sentiront-ils représentés par une centaine de jeunes lors du défilé ? Comment amorcer cette question qui est l'affaire de tous ?

Enfin, M. LOUIS rappelle que le groupe « Communication » appartient à tout le comité stratégique et est ouvert à qui veut y participer.

S'agissant des formations, Mme ANGRAND trouve qu'elles sont assez bien faites. Cependant, après les événements de janvier, les formations pourraient progresser sur la question de l'accueil de l'altérité, de la différence, de l'étranger et comment travailler avec l'étranger qui est en chacun.

En ce qui concerne le 14 juillet, il serait peut-être judicieux que les volontaires participent aux diverses manifestations qui sont organisées ce jour-là à travers tout le territoire et, à l'étranger, dans les ambassades. Ainsi, les jeunes ne se sentiraient pas mis de côté par rapport à la centaine de jeunes privilégiés qui se tiendra aux côtés du président de la République. Une déclinaison sur tout le territoire pourrait être bénéfique.

Mme TRELLU-KANE rejoint les propos de M. SAPIN : le service civique n'est pas qu'une mission d'intérêt général mais une étape éducative. A ce titre, il avait été évoqué à plusieurs reprises l'idée que l'on agrée non seulement des missions d'intérêt général et leur non-concurrence à l'emploi mais également une démarche pédagogique vis-à-vis d'un jeune qui peut être différenciée en fonction des structures. Mme TRELLU-KANE insiste sur ce point car cela fera partie de ce qui distinguera le service civique des emplois aidés et autres dispositifs.

Par ailleurs, il conviendrait peut-être d'être plus exigeant sur le nombre de jours consacrés à la formation civique et citoyenne et à l'accompagnement au projet d'avenir qui sont prévus dans la loi et qui constituent ce que la structure, entre autres, doit au jeune en échange du temps qu'il donne à la collectivité. Par exemple, un jour par mois pourrait être consacré au jeune sur l'un ou l'autre des volets.

Certes, cela entraîne une certaine contrainte. Cependant, dans la phase de généralisation, il sera important d'attribuer un cadre à ces deux volets, en particulier si l'on veut encourager une culture collective du service civique. Ainsi, des journées collectives pourraient être organisées soit avec le soutien des services déconcentrés soit par des associations accréditées, permettant d'y associer les petites structures qui n'auraient pas les moyens de le faire.

Par ailleurs, il convient d'insister sur le fait que le service civique est aussi une étape de mixité sociale et, par conséquent, de rencontre avec d'autres. Il est important de veiller à ce que les missions de service civique soient aussi collectives que possible ou prévoient au moins l'accueil de deux volontaires. De nombreuses associations le font déjà. Il faut pousser cette dimension. Une mission de service civique est collective car c'est également l'apprentissage du « faire ensemble », à la différence de l'emploi aidé qui vise l'insertion professionnelle.

Mme TRELLU-KANE adhère aux propos de M. LOUIS sur la gouvernance locale et nationale ainsi que sur la place des jeunes et rappelle que le comité stratégique devait accueillir six jeunes en service, elle n'en voit que deux. Les quatre parties prenantes du comité étaient l'Etat, les associations, les collectivités locales et les jeunes.

Quant au niveau local, il est vrai qu'il est compliqué de trouver les associations. L'appel du président a été entendu. Aux collectivités locales et aux jeunes maintenant de prendre toute leur place. C'est le débat entre les différents acteurs du service civique qui fait la force, la richesse et la spécificité de ce dispositif. Il faudrait peut-être s'obliger, en comité stratégique, à laisser la parole aux jeunes car, parfois, ils ne la prennent pas spontanément.

Enfin, peut-être faudra-t-il rendre obligatoire la formation des tuteurs et la participation aux séances d'information en amont des agréments que l'Agence organise afin d'expliquer ce qu'est le service civique.

Rejoignant les propos de M. LESTERLIN, Mme BUSSON revient sur une question qu'elle pose souvent et qui lui semble fondamentale dans ce nouveau contexte. Quand on dit « image et valeurs du service civique », de quoi parle-t-on ? Parle-t-on exclusivement de l'engagement de service civique ou de toutes les formes de service civique admises dans la loi ?

Certaines missions visent des engagements tout au long de la vie. Le travail qui sera rendu devrait aborder les différentes formes d'engagement (syndical, social et autres) et pas seulement du volontariat, si Mme BUSSON a bien compris les termes de la commande. Il est donc important et urgent de clarifier ce que l'on veut et de ne pas négliger les liens qu'il peut y avoir entre l'engagement de service civique en tant que tel et les autres formes d'engagement, actuelles ou à naître, ainsi que leur valorisation.

Autour de cette table et plus largement dans la société, on n'entend qu'engagement de service civique. On ne sait pas où est le lien, y compris avec le service volontaire européen qui va se développer. Il va y avoir un rapprochement des deux agences avec une direction commune. Où en est-on du passage d'un message unique sur l'engagement de service civique, dont le développement vise exclusivement cette forme d'engagement, à une pluralité d'engagements, pour les jeunes d'abord mais pas uniquement, tout au long de la vie ? Il s'agit d'une question de fond.

Ce nouveau contexte doit inciter les acteurs du service civique à parler de parcours et de diversité y compris à des jeunes qui ne sont pas forcément en situation de faire tout de suite un engagement de 6 mois minimum avec 24 heures minimum par mois. Cela est fondamental.

Dans quelle enceinte le monde associatif peut-il en discuter ? L'engagement de service civique bénéficie d'une image particulière, cela est évident. En revanche, les valeurs sont partagées par la plupart des formes de volontariat incluses dans la loi, à part peut-être le VIE qui échappe à certaines valeurs dans lesquelles le monde associatif pourrait se reconnaître. Ce débat est réglé pour l'instant.

Enfin, si l'on veut affirmer des images et des valeurs par rapport au service civique à l'international, il faut insister sur la réciprocité à tous les échelons, c'est-à-dire l'accueil en France et pas seulement de jeunes européens, ce qui est le plus facile.

En particulier, la réciprocité, qui est une valeur fondamentale du service civique, ne transparait pas dans la charte que citait M. LOUIS. Elle est à sens unique, seul le jeune s'engage alors que le service civique s'appuie sur un engagement réciproque de la part du jeune et de la structure d'accueil. Il faut que cette dimension du service civique soit introduite.

M. VALENSI rejoint Mme BUSSON : il existe un double engagement, celui des jeunes et celui des structures d'accueil voire de la société. Il existe une méconnaissance, sinon une incompréhension, du service civique tel qu'il est aujourd'hui. Afin d'y remédier, M. VALENSI propose cinq règles, à la fois pour les jeunes et pour les structures.

5 règles pour les jeunes	5 règles pour les structures d'accueil
<p>1. Je m'engage à servir ma structure d'accueil mais aussi l'intérêt général.</p> <p>2. J'ai une place spécifique, différente de celle des salariés mais aussi de celle des bénévoles.</p>	<p>1. Je crée des nouvelles missions de service civique différentes et complémentaires des actions salariées et bénévoles.</p> <p>2. Je ne recrute pas sur des critères de compétence mais bien sur des critères de motivation.</p>

3. Je rencontre d'autres acteurs dans l'intérêt général, d'autres volontaires et aussi d'autres bénéficiaires.	3. Je favorise les rencontres et échanges entre jeunes et aussi avec d'autres acteurs et bénéficiaires.
4. J'ai des temps de prise de recul et de réflexion dont je profite pour échanger et progresser sur les questions citoyennes.	4. Je facilite leur accès à des formations civiques et citoyennes communes.
5. Je suis accompagné au quotidien dans ma mission et pour identifier mes compétences afin d'avancer dans mon parcours.	5. Je m'engage à accompagner les jeunes dans leur mission et, au-delà, dans leur projet personnel et professionnel.

Ces cinq règles, essentielles et utiles, aideront à la compréhension, à la connaissance et au respect du service civique tel que chacun le souhaite dans cette instance.

En réaction aux propos du président, M. LESTERLIN indique qu'évidemment, le service civique n'est en concurrence avec personne et, quant à la substitution à l'emploi, en aucun cas avec les fonctionnaires. Comme le président l'a souligné très justement, le rôle des fonctionnaires est de faciliter l'engagement des jeunes. Il y va de la cohésion nationale. Ce message est vraiment à marteler car il n'est pas clair dans l'esprit aussi bien des élus que des fonctionnaires et des militants associatifs.

Par ailleurs, il faut injecter d'urgence dans le VIE et le VIA de l'éducation citoyenne lors de l'orientation, avant le départ ou au moment du retour des volontaires. Il faut les mettre dans la boucle, ils n'y sont pas aujourd'hui.

Quant au tronçonnage éventuel du service civique que le président a évoqué rapidement sans poser la question, il s'agit d'un vrai sujet de fond dont il faut que le comité stratégique discute. D'autant que la question de savoir s'il n'est traité que de l'engagement de service civique ou des engagements citoyens qui seront reconnus et valorisés a été soulevée, notamment par Mme BUSSON, la valorisation concernant non seulement le parcours citoyen mais également la reconnaissance dans l'entreprise, l'université et autre. Que valide-t-on ?

Sur la participation des jeunes, M. LESTERLIN trouve que M. LOUIS a été très injuste. La gouvernance de proximité est encouragée justement pour que les jeunes y soient, contrairement à aujourd'hui. Les jeunes n'y sont pas parce qu'il n'existe pas de gouvernance de proximité et qu'il n'est écrit nulle part que l'on a à leur demander leur avis. Or, il ne faut pas perdre de vue que derrière l'engagement citoyen, on veut constituer une réserve citoyenne. Le président de la République l'a répété lundi. De qui sera constituée la réserve citoyenne pour les nouvelles générations ? Essentiellement des jeunes qui sont engagés notamment dans le service civique. Il s'agit donc d'un vrai débat.

Enfin, s'agissant de la compétence du comité stratégique, M. LESTERLIN rappelle que le comité stratégique, dans lequel chacun siège, a été écrit au titre Premier bis du Code du service national. Le comité stratégique n'est compétent que pour le service civique tel qu'il a été défini par la loi. Si une instance de réflexion et de coordination, y compris de gouvernance, allant au-delà est nécessaire, ce que M. LESTERLIN n'exclut pas, il faudra l'indiquer, y compris dans la loi.

Afin de rebondir sur l'intervention de Mme BUSSON et renforcer la valeur du service civique qui n'est qu'un moment dans une étape de vie et peut aussi être perçu comme un simple dispositif par beaucoup, M. CLIVIO propose de resituer le service civique comme s'inscrivant dans un projet de société au service de l'intérêt national et général. A ce titre, M. CLIVIO propose la création d'un label d'engagement d'intérêt général relatif à toutes formes d'engagement au service du collectif.

Tout le monde sait aujourd'hui qu'y compris dans le milieu associatif, nombre de personnes s'engagent au service de leurs intérêts personnels, de leur pratique culturelle, sportive ou

autres, mais que leur engagement n'est pas toujours d'intérêt général ou d'intérêt partagé. Permettre de resituer le service civique comme une étape de vie, une forme d'engagement qui peut se poursuivre à travers le bénévolat ou d'autres formes de volontariat à travers la réserve citoyenne pourrait également renforcer le caractère d'étape fondatrice ou complémentaire de ces formes d'engagement pour la société en général.

Il faut également préserver le service civique du multitâches et de la volonté de tout gérer. On ne gèrera pas toutes les formes d'engagement et de traitement de l'intérêt général à travers le service civique. Il faut se méfier de ce que pourrait générer un service civique à géométrie variable. Peut-être existe-t-il d'autres réponses.

Enfin, l'engagement éducatif est apparu dans plusieurs propositions associatives. Il n'est pas souhaitable que l'engagement éducatif des jeunes au service de l'accueil d'enfants et de jeunes en accueil collectif de mineurs soit géré à travers le service civique.

S'agissant de la charte, le président indique qu'après examen par les services de l'Agence, les points qu'il conviendrait de faire évoluer seront présentés en comité stratégique.

De la même façon, l'Agence avait prévu un groupe de travail sur la formation civique et citoyenne. Il n'a pas encore été réuni en raison des contraintes. Il le sera bientôt. Le débat d'aujourd'hui et les questions qui ont été soulevées récemment sur ce sujet montrent qu'il faut revenir sur son contenu, en particulier ses modalités (nombre de jours consacrés à la formation, organisation en deux temps avec une piqûre de rappel au milieu du parcours de service civique...).

L'accès à la formation doit également être étudié. Au-delà de la formation elle-même, elle doit être aussi un moment où les jeunes se retrouvent ensemble. Si le service civique ne peut pas faire la mixité sociale dans la mission du jeune même si elle doit y contribuer, la formation est un élément important de rencontre entre les jeunes, comme chacun l'a constaté.

Sur l'expression des jeunes dans les différentes structures, le président se réfère au plan de lutte contre la pauvreté. Inscrite au plan du Premier ministre, l'expression des personnes en situation de pauvreté sur les politiques qui les concernent s'est révélée plutôt efficace. Peut-être faut-il ancrer l'évolution de la composition du comité stratégique. Le mandat de représentation des jeunes en service civique est moins long que celui des représentants des associations. Il faut peut-être mettre en place un renouvellement plus fréquent pour eux et être attentif à leur présence et aux raisons de leur absence.

Il est également très important de réfléchir à son application dans le cadre de la coordination territoriale. Cet élément de pratique pourrait être inscrit dans les textes mais il ne sortira pas dans la volonté politique de le faire. Dans le cadre des rencontres territoriales que le président avait organisées sur la pauvreté, il avait imposé aux préfets la participation de personnes en situation de pauvreté afin qu'elles s'expriment sur leurs politiques. Récemment, un simulateur des droits a été créé.

S'agissant de la participation des jeunes en service civique aux commémorations du 14 juillet, il est difficile de ne pas l'envisager si on considère leur engagement massif dans un engagement citoyen de service qu'ils rendent à la nation. Ils doivent y participer.

En France, cet engagement est symbolisé par un défilé militaire. Ce défilé militaire, qui fait partie du patrimoine national, doit-il être la seule représentation de l'engagement national ? La réponse est non car l'engagement national ne se limite pas à la seule forme militaire. Il faut donc y inscrire l'engagement des jeunes en service civique, cela est important. D'autant que, comme le souligne Mme PAOLETTI, le lien entre l'armée et la jeunesse est très chaleureux et très fort à ce moment-là. Ce lien ne doit pas être négligé en cette période.

Quant à la participation des jeunes aux commémorations organisées sur les territoires, l'Agence n'a pas les moyens de l'organiser. L'Agence a alerté le cabinet sur le fait qu'elle ne peut pas mener tous les chantiers de front. En effet, il ne faut pas que la participation au défilé du 14 juillet empêche l'atteinte des 70 000 volontaires.

En ce qui concerne le contenu des missions qui est agréé, le président a plutôt le sentiment que les éléments sur lesquels Mme TRELLE-KANE s'est exprimée (tutorat, moments individuels de réflexion du jeune sur son parcours, mixité sociale, accompagnement du jeune) font déjà l'objet de l'agrément au même titre que les missions qui doivent être conformes à l'intérêt général et respecter la non-substitution à l'emploi.

En revanche, il existe une incompréhension de ce qu'est la mixité sociale sous l'angle du service civique. Il s'agit de réunir des jeunes de milieux différents alors que 99 % des structures considèrent qu'il y a mixité sociale car les jeunes rencontrent, au cours de leur mission, d'autres personnes qui ne sont pas de leur milieu social. Cet élément de réponse mérite d'être travaillé.

S'agissant de la formation des tuteurs, son bilan sera présenté et débattu en comité stratégique avant la phase de généralisation.

Par rapport au débat sur la valorisation des autres formes d'engagement, ce sujet dépasse l'Agence. Cela relève de la mission qui a été confiée aux deux présidents de chambre sur l'engagement citoyen qui ne se limite pas au service civique. Il est à noter que le président n'a pas été entendu par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Néanmoins, le discours sur l'engagement et le volontariat, prononcé par M. BARTOLONE lors du colloque organisé le 9 mars, préjuge déjà que la non-obligation du service civique a été intégrée par le président de l'Assemblée nationale.

Le président ajoute qu'il s'exprimera sur les éléments de l'engagement citoyen devant la commission de la défense, le groupe qui travaille, avec M. BAROTOLONE, l'ayant renvoyé à cette commission. Son audition sera versée aux débats sur l'engagement dans son acception la plus large. Par ailleurs, le président rencontrera demain matin le président du Sénat.

Le rapport que chaque président de chambre remettra permettra d'élargir le débat sur l'engagement et la reconnaissance de l'engagement citoyen. A titre d'anecdote, le président cite la proposition d'un service civique obligatoire pour les retraités qu'a formulée une conseillère régionale.

S'agissant des fonctionnaires tuteurs de jeunes en service civique, le président n'a pas le sentiment qu'ils s'interrogent sur leur rôle en tant que fonctionnaires d'accompagnement des jeunes en service civique, quand il se rend à Evry à la cérémonie citoyenne ou se déplace à la sous-préfecture d'Argenteuil. Les fonctionnaires tuteurs que le président a rencontrés à la sous-préfecture d'Argenteuil, par exemple, sont engagés dans la construction du parcours du jeune, y compris en les accompagnant sur des concours de la fonction publique où ils se sont sentis totalement responsables et dans leur rôle d'accompagnement du jeune. Cela fonctionne grâce à un travail pédagogique.

Quant au débat sur l'adaptation du service civique à tous les jeunes, il doit avoir lieu en comité stratégique. Il peut, en effet, y avoir des jeunes qui, pour des raisons d'instabilité ou autres, n'arrivent pas à faire un service civique de 6 ou 8 mois complet. Le président cite l'exemple d'un jeune qui se retrouve en prison et qui, avant son incarcération, a exprimé le souhait de poursuivre son service civique. Il convient donc d'adapter sa mission. Cela soulève la question de la façon dont l'Agence travaille avec les services sociaux et les éducateurs de prévention pour que ces jeunes fassent leur service civique ainsi que celle de leur accueil qu'il faut peut-être adapter.

Enfin, ce débat doit également être repris, y compris sur les jeunes en situation de handicap. Ce n'est pas qu'une question d'adaptation de poste. Lors du concours photos organisé par l'Agence, les photos, très belles, qui montraient des volontaires en train de s'occuper de jeunes

handicapés interrogeaient également les raisons pour lesquelles l'autre jeune ne pouvait pas faire son service civique.

M. VOISIN souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'accueillir tous les jeunes qui le souhaitent et, par voie de conséquence, ceux qui n'ont pas pu accéder au service civique, mais également que ces jeunes puissent faire leur service civique jusqu'à son terme. Afin d'y parvenir, cette priorité nécessite un accompagnement de la part des équipes qui doivent bénéficier d'actions de formation (bienveillance de l'accueil).

Pour le président, ce débat est lié. C'est la raison pour laquelle il faut en discuter en comité. Cela soulève évidemment des questions techniques, notamment l'indemnisation du volontaire et son lissage, par exemple, l'accompagnement du jeune et les responsabilités particulières incombant aux structures d'accueil.

Le président a rencontré Mme EL KHOMRI, secrétaire d'Etat à la politique de la Ville. Une charte devrait être élaborée avec le monde associatif intervenant dans le cadre de la politique de la Ville sur l'accueil des jeunes en service civique. Il est envisagé d'y associer la Fédération nationale des associations qui gère des clubs de prévention avec des éducateurs afin qu'ils apportent leur connaissance de ces jeunes. Cela suppose également de s'interroger sur la façon dont ils peuvent aider à leur accompagnement. En effet, ce n'est pas parce que les jeunes passent de la rue en service civique que le problème de l'intégration est résolu. Ces questions doivent être traitées avec les structures bénéficiant d'un regard professionnel.
